

COMPTE RENDU du CSA du 3 octobre 2023

Ce CSA était consacré à divers points.

- **Déclarations liminaires :**

- ✓ Vos élus FO ont interrogé le directeur sur la mise en place de la Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) et notamment sur la possibilité de sanctionner des agents C, B et A non comptables puisque l'article L131-1 du Code des juridictions financières dispose que « est justiciable de la Cour des Comptes... tout fonctionnaire ou agent civil ou militaire de l'État... ».

Le directeur nous a confirmé que ces agents étaient bien des gestionnaires publics même s'il s'est voulu rassurant sur le fait que cette responsabilité serait essentiellement supportée par les chefs de service. Certes, il faut une faute grave et un préjudice financier significatif mais il n'en reste pas moins que le Parquet général près de la Cour des comptes a fait appel d'un arrêt de la 7ème Chambre de cette Cour du 11 mai 2023 pour un préjudice qui n'atteignait « que » 12000 €.

En outre, la nécessité de mentionner l'identité de l'agent dans le cadre des contrôles a posteriori désormais mis en place en matière de recouvrement fiscal interroge au regard de la RGP.

- ✓ GMBI : Les dysfonctionnements de ce dispositif ont été dénoncés une nouvelle fois. Le Directeur a promis de communiquer les chiffres du contentieux en matière de taxe foncière et de taxe d'habitation des résidences secondaires à fin décembre 2023.

- ✓ Stagiaires B : un certain nombre de collègues ligériens lauréats du concours B ne vont pas pouvoir rejoindre la Loire, notamment parce qu'entre-temps, des emplois ont été pourvus par des contractuels qui, dès lors, priment des fonctionnaires.

Pour défendre cette situation inacceptable, le Directeur a évoqué la nécessité de pourvoir les postes vacants dès septembre 2023 sans attendre l'arrivée des stagiaires B au printemps 2024.

Cette situation conduit certains collègues à renoncer au bénéfice du concours.

Hors SNE, 10 C et 9 B devaient être recrutés comme contractuels en 2023. Il y a eu 409 candidatures. Deux postes restent à pourvoir.

Des candidats retenus ont finalement renoncé en raison des conditions financières d'embauche, notamment des agents détachés avec une rémunération supérieure dans leur Ministère d'origine.

- ✓ SNE : La montée en puissance du SNE selon le calendrier prévu n'a pas pu être opérée suite à des difficultés techniques. Dès lors, les 9 emplois de contractuels ont été gelés et le SNE travaille désormais pour des SPF-E de Gironde, Sarthe et Val de Marne.

- **Fusion des SIP de Saint-Etienne Nord et Sud**

Le SIP de Saint-Etienne Nord fusionnera avec celui de Saint-Etienne Sud au 1^{er} janvier 2024. Le SIP de Saint-Etienne sera installé sur le site de Charcot.

Trois communes gérées par le SIP Nord (Sorbiers, La Talaudière et Saint-Jean Bonnefonds) seront transférées au SIP de Saint-Chamond afin d'assurer un équilibre des charges entre les différents SIP.

Tous les emplois de ces 2 structures fusionnées, à l'exception de ceux de la cellule foncière, sont transférés dans ce nouveau SIP, sauf :

- 2 emplois de catégorie A+ et 1 emploi de A réimplantés à la Direction.
- 4 emplois de catégories B ou C au bénéfice du SIP de Saint-Chamond. Actuellement, 3 personnes se seraient portées volontaires pour rejoindre Saint-Chamond. S'il n'y avait pas d'autre candidat, le quatrième emploi serait pourvu lors du mouvement local de mutation 2024. Le directeur nous a assuré qu'il n'y aurait pas de décision autoritaire de mutation pour pourvoir cet emploi.

La direction estime que la superficie des locaux de l'actuel SIP de Saint-Etienne Sud permettra d'accueillir les agents en provenance de Saint-Etienne Nord. Toutefois, un déménagement d'une partie du SPFE est nécessaire. L'accueil rénové de Charcot aura une superficie augmentée de 226 à 300 m².

Bien que la fusion ait lieu au 1^{er} janvier 2024, seuls les agents en charge de la comptabilité du SIP Nord rejoindront le site de Charcot en début d'année. Les autres collègues de Grüner ne s'installeront que mi-mars à l'issue des travaux,

Durant le 1^{er} trimestre, l'accueil du SIP fusionné se fera au 3^{ème} étage de Charcot.

Une réflexion est en cours pour l'éventuelle mise en place d'un vigile à cet étage pendant cette période.

Le départ du SIP Nord nécessite une réflexion sur l'instauration d'un nouvel accueil pour les autres services restants sur Grüner,

L'ensemble des organisations syndicales ont voté contre ce dernier volet du NRP.

- **Création du Service Départemental des Impôts fonciers (SDIF)**

L'instruction du 19 janvier 2021 a préconisé la mise en place d'un SDIF dans tous les départements afin d'anticiper l'évolution prochaine des missions foncières :

- le lancement de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation ;
- le transfert à la DGFIP de la mission de liquidation des taxes d'urbanisme ;
- l'évolution du dispositif de gestion fiscale et de surveillance des propriétés immobilières (déploiement du module GESLOC d'évaluation et de surveillance).

Le SDIF sera constitué du PELP et du PTGC ainsi que d'un PELH (Pôle d'Evaluation des Locaux d'habitation) à créer, qui reprendra les missions foncières actuelles des SIP de Saint-Etienne Nord, Montbrison et Roanne .

Le SDIF sera installé sur le site de Convention. Le directeur s'est engagé à ce que les deux antennes de Roanne et Montbrison soient maintenues jusqu'au 31 décembre 2026.

Dans le cadre du transfert de la mission de liquidation des taxes d'urbanisme au 1^{er} septembre 2022, deux agents de la DDT seront accueillis sur l'antenne de Roanne en 2023 et 2024.

L'ensemble des organisations syndicales ont aussi voté contre la création du SDIS.

- **Questions diverses :**

- Site de Feurs : Vos élus ont soulevé le problème du système de chauffage qui tombe en panne régulièrement et des boutons électriques permettant d'actionner les brise-vues qui semblent dangereux. La direction a promis de s'emparer de ces problématiques.
- PCR : Une note de 2023 préconise un PCR par Département. Le Directeur s'est engagé à maintenir les deux PCR ligériens jusqu'au 31 décembre 2024, mais il souhaite une harmonisation des méthodes de travail et des échanges permanents entre les PCR de Montbrison et Saint-Etienne.
- Site Charcot : Des discussions sont toujours en cours pour régler les problèmes de stationnement sur le site de Charcot et notamment pour l'obtention d'un tarif résident pour les agents.
- Site Mi-Carême : La réflexion du directeur sur l'accès des douches aux agents administratifs est toujours en cours et risque de l'être encore longtemps...
- Télétravail : Il semblerait que des chefs de service se permettent de fixer leurs propres règles pour la prise de journées de télétravail, notamment en n'accordant pas de télétravail pendant les vacances scolaires ou si on est absent un jour dans la semaine pour cause de congés ou de formation... Cette pratique est irrégulière et vos élus l'ont dénoncée.
- Expérimentation de la semaine de 4 jours à la DGFIP : A la connaissance du directeur, aucun dispositif de ce type ne semble expérimenté au niveau national.
- Facturation électronique : Suite à des difficultés d'ordre technique, un nouveau calendrier sera déterminé dans la loi de finances 2024.
- SGC de Saint-Etienne : Faute de candidatures, le poste de Conseiller aux décideurs locaux n'est toujours pas pourvu.
- Budget participatif : Il semblerait que les collègues de l'équipe de renfort n'aient pas été recensés pour l'attribution de brumisateurs ; le nécessaire va être fait.

Vos élus FO DGFIP 42